

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 06 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le mardi 06 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Mélanie MAGNIER (ANDRÉ), Elodie PEYOIS, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Pierre DURET, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Absent excusé : Maggy PEZZINI donne son pouvoir à Jean-Louis DUROS

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Bilan de la fête communale :

En préambule, Monsieur le Maire tient à remercier tous ceux qui ont participé à la préparation et qui ont permis le succès de la fête, notamment les employés communaux.

Repas: Le repas s'est très bien déroulé. Il y eu 223 participants pour 234 inscrits, (les absents ayant dû s'excuser pour des raisons familiales) dont 150 Brancourtois et 73 invités extérieurs. Le conseil, à l'unanimité accepte 198 euros en numéraire et 222 euros en chèques.

Spectacle : Le spectacle, de qualité, a connu une belle affluence. Il se présentait plus comme une pièce de théâtre que comme une succession de sketch et les spectateurs prenant la représentation en cours avaient du mal à accrocher.

Le spectacle devant être réglé par chèque, l'Amicale des anciens élèves a avancé les 530 € qui lui seront rendus par subvention. Le conseil, à l'unanimité, vote la subvention de 530 euros.

Friteuse : La friteuse neuve achetée par la commune a été étrennée à l'occasion de ce repas. C'est une bonne acquisition qui fonctionne très bien. Pour plus de mobilité, les employés communaux l'ont munie de roulettes.

Afin d'éviter les problèmes de remboursement, les associations de Brancourt auxquelles sera prêtée la friteuse devront fournir leur propre bouteille de gaz.

Eclairage municipal : Certains participants au repas ont regretté le manque d'éclairage dans le village après le repas. En effet, si la lumière est restée allumée sur le parvis et aux abords de la salle polyvalente, suite à une intervention du dépannage, une déprogrammation accidentelle du réglage n'a pas permis de laisser l'éclairage en marche ce vendredi soir.

Dotations :

Monsieur le Maire fait le point sur les dotations.

Il rappelle l'incidence de la fusion des communautés de communes sur la répartition des dotations.

La fiscalité des deux communautés de communes aboutira lors de la fusion, au transfert d'une des dotations de la commune au futur EPCI.

A l'heure actuelle, l'estimation, faite selon un ratio basé sur le nombre d'habitants de la commune, indique que 58 000€ du budget communal irait directement à la nouvelle communauté de communes. Si le calcul était réalisé par rapport aux compétences exercées, la commune devrait reverser 9000€ de plus.

18h25 Arrivée d'Anne-Marie VIGNERON

Au niveau du lissage de la fiscalité pour les habitants des deux CCVA, le trésor public annonce que la taxe foncière et la taxe d'habitation ne seront pas lissées.

A cela, s'ajoute, entre les deux communautés de communes l'impact du lissage des compétences :

Il existe des compétences obligatoires ou optionnelles. La mise en place d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) par exemple est obligatoire sauf si une majorité de communes représentant la majorité des habitants refuse la création d'un PLUI. Cela coûte moins cher à la Communauté de communes qui économise notamment des frais d'études énormes.

La compétence scolaire est un des points importants sur lesquels les deux communautés de communes divergent : Au contraire des Vallons d'Anizy, la CC du Val de l'Ailette possède la compétence scolaire. Cependant, s'il y a unanimité au sein de la première, dans la CC Val de l'Ailette des communes s'élèvent pour qu'elles puissent retrouver cette compétence. Cela ne pourra certainement être tranché qu'après la création de la nouvelle intercommunalité.

Les travaux concernant la fusion des deux CCVA seront pilotés par la Préfecture à compter du 11 octobre. Le Maire pourra faire, chaque mois au conseil, un point technique de ces travaux de fusion.

Une solution pour pouvoir continuer à financer des réalisations pour une petite commune serait celle de la fusion entre communes.

18h55 Arrivée de Francis DEMARQUE

Aucun nom n'a encore été choisi pour cette nouvelle communauté de communes issues des deux CCVA.

Rentrée scolaire :

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, Monsieur le Maire déplore cependant que la classe de CE2, CM1, CM2 se voit attribuer deux enseignants exerçant à tour de rôle 50% du temps, dont une venant de loin (Origny-sainte-Benoite entre St Quentin et Guise).

Mme CONNOR assurera les cours les lundis et mardis, M. BENOUNA les mercredis matin, jeudis matin et vendredis.

(Mme Dominique GAGNON, directrice, reste enseignante des maternelles)

Concernant la sécurité des écoles, des réunions seront organisées avec les parents d'élèves, la commune n'ayant pas les moyens d'appliquer les mesures recommandées par le ministère (caméra vidéo, triple alarme...) La gendarmerie d'Anizy effectuera un audit des moyens de sécurité détenus par l'école. Un échelonnement des horaires est déjà mis en œuvre afin de limiter les attroupements devant les écoles. Des exercices de confinement et d'évacuation devront être réalisés en plus des habituels exercices d'incendie. La cantine sera concernée également par ces mesures.

Effectif des écoles le jour de la rentrée :

- Maternelle : 36 élèves petite section : 11, moyenne section : 13, grande section : 12.
- Primaire : 46 élèves répartis en deux classes de 3 niveaux chacune.
 - 22 élèves : 6 CP, 9 CE1, 7 CE2 ;
 - 24 élèves : 8 CE2, 11 CM1, 5 CM2.

Les NAP (nouvelles activités périscolaires) ont lieu les après-midis, du mardi pour les moyens et du jeudi pour les grands.

Les 10 séances de piscine auront lieu les vendredis du 9 septembre au 2 décembre 2016. (Conformément aux termes de la Loi NOTRE, c'est la commune qui finance désormais en intégralité la piscine et le transport.)

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**Avancement d'une employée municipale :**

Une employée communale a réussi le concours permettant de passer du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à celui d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Afin de lui permettre de bénéficier de son avancement, Monsieur le maire propose au conseil la création, dans les effectifs de la Mairie, d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et la fermeture du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

Acceptation de chèques

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les deux propositions de remboursement suivantes :

- Chèque de 102,82 € correspondant au remboursement par l'assurance du bris de glace sur le véhicule de la commune lors d'un vol dans la cour de la ferme ;
- Le paiement d'une redevance de 0,0035 € par kilomètre, soit 282, 42 € pour occupation de terrain par GDF ;

Assurance :

Le conseil municipal approuve également à l'unanimité le nouveau contrat d'assurance 2017-2020 remboursant la mairie après 10 jours de franchise en cas d'arrêt maladie des agents communaux. Ce contrat, négocié par le centre de gestion de l' AISNE, est la continuité du contrat précédent.

Parcelle ZA 64 :

Le 26 septembre à 9h00, le géomètre viendra délimiter l'emplacement que la commune proposera à la vente au couple de futurs maraichers.

Désignation d'un délégué à la liste électorale :

Monsieur le Maire annonce qu'il a désigné Monsieur Gérard KIKEL en qualité de délégué à la révision des listes électorales de la commune. Il remplacera M. Jean-Claude POUPELLE, récemment décédé.

Journée de sensibilisation du SIRTOM :

Une séance d'information des Maires est proposée par le SIRTOM, c'est M. DUROS qui représentera la commune.

Remerciements :

Monsieur le Maire annonce que la commune a reçu les remerciements des *restos du cœur*, des *anciens combattants* ainsi que du *souvenir français* pour les subventions ou cotisations accordées cette année.

Prochaines élections :

Monsieur le maire annonce au conseil que la préfecture a officialisé la salle polyvalente comme seul bureau de vote de Brancourt-en-Laonnois.

Pour mémoire, les prochaines élections qui auront lieu en 2017 :

- Elections présidentielles : 1^{er} tour Dimanche 23 avril et deuxième tour le dimanche 7 mai ;
- Elections législatives : 1^{er} tour Dimanche 11 juin, deuxième tour le dimanche 18 juin.

Une info sera faite dans le prochain Brancourtois concernant l'inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

Effondrement sur un chemin :

Au cours du dernier conseil, Bernard CARON avait signalé la présence d'un trou sur un chemin communal non loin de la ferme de Prémontré. Après vérification par Jean-Paul LEQUEUX sur place et avec l'ONF, ce trou serait dû à l'effondrement de carrières souterraines suite aux fortes pluies du printemps. Ce trou énorme et profond d'au moins 5 mètres est partiellement situé sur un chemin communal. Sa présence a été balisée par les employés communaux afin d'éviter tout risque d'accident, cependant il semble très difficile à la commune de pouvoir reboucher ce trou énorme. Un arrêté de restriction du chemin sera pris par le Maire.

Cour de l'école :

Comme prévu, l'importante fuite d'eau dans la cour de l'école maternelle a été réparée par les employés communaux. Le trou a pu être rebouché avant la rentrée scolaire.

Travaux d'enfouissement :

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la croix blanche sont maintenant terminés.

Bouchons d'amour :

Jean-Louis DUROS annonce que cette semaine l'apport de bouchons en plastique par les Brancourtois a permis aux bouchons d'amour de Moy-de-l'Aisne de remplir un camion de 7,140 tonnes de bouchons. Au total depuis le début de l'année, ce sont plus de 21 tonnes qui ont été récoltées et ont permis de verser 5 000€ pour acheter du matériel au profit des personnes handicapées.

Les Brancourtois sont incités à apporter leurs bouchons en plastique à la mairie.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 4 octobre 2016 à 19h30.

La séance est levée à 19h55.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

